

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 octobre 2022

PLFSS POUR 2023 - (N° 274)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 472

présenté par

M. Neuder, Mme Bonnivard, M. Ciotti, Mme Dalloz, Mme Valentin, M. Jean-Pierre Vigier,
Mme Corneloup, Mme Bazin-Malgras, Mme Gruet, M. Nury, M. Dumont, M. Brigand,
M. Vincendet, M. Taite, M. Dubois, M. Descoeur, Mme Anthoine, M. Viry, M. Forissier,
M. Le Fur et M. Portier

ARTICLE 47

Rédiger ainsi la seconde colonne du tableau de l'alinéa 2 :

Objectif de dépenses
104,1
100,9
15,5
14,8
6,1
2,6
244,1

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement d'appel vise à souligner l'insuffisance du développement des soins palliatifs dans notre pays.

Aujourd'hui, 100 000 personnes peuvent être accompagnées quand 300 000 le nécessitent. Plus encore, 26 départements ne sont dotés d'aucune unité de soins palliatifs.

Nous reconnaissons que le Gouvernement a tenté de répondre à cette situation par la mise en place d'un cinquième plan national de développement des soins palliatifs, toutefois, il existe un vrai décalage entre les ambitions et les moyens déployés.

Ainsi, si le plan ambitionne de « garantir un accès aux soins palliatifs à tous les citoyens sur tout le

territoire », la Société Française d'Accompagnement et de soins Palliatifs (SFAP) estime que les 5 millions d'euros prévus pour l'année 2022 permettront « au maximum 15 nouvelles équipes sur l'ensemble du territoire », soit une augmentation de seulement 2 % des capacités.

De plus, toujours selon la SFAP, la garantie d'un véritable accès aux soins palliatifs sur le territoire coûterait 800 millions d'euros par an.

Compte tenu de nos valeurs et les enjeux de fraternité, d'humanité et de solidarité liés à la question de la fin de vie, une telle somme n'a rien de déraisonnable.

La nécessité de développer les soins palliatifs est donc plus urgente que jamais face à une situation qui nous touchera tous à un moment de la vie de manière plus ou moins directe et surtout dans ce contexte où nous évoquons l'euthanasie. Avant de regarder ailleurs, il convient de développer les moyens que nous avons déjà à notre disposition.